

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°20250507-002
ARRÊTÉ DE CIRCULATION
ANNULE ET REMPLACE**

Domaine : Kermesse de l'école de Beaumesnil au gymnase, La Barre en Ouche, 27330 Mesnil en Ouche

Le Maire délégué de La Barre-en-Ouche, Commune de Mesnil-en-Ouche,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 22 février 1965 portant règlement général sur la conservation et la surveillance des voies communales ;
- Vu la requête de l'Association Parents Élèves de Beaumesnil sollicitant l'autorisation d'occupation du terrain derrière le gymnase – La Barre en Ouche – 27330 MESNIL EN OUCHE;

ARRETE

Article 1 : Le vendredi 27 juin 2025, de 13h à 23h30, le stationnement de tous véhicules sera interdit sur le terrain derrière le gymnase, La Barre En Ouche - 27330 MESNIL-EN-OUCHE, pour la kermesse de l'école de Beaumesnil.

Article 2 : Le présent arrêté est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune déléguée de la Barre en Ouche, au siège de la Commune Nouvelle et sur le site des travaux.

Article 4 : Monsieur le Maire de Mesnil-en-Ouche, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure et Monsieur le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Maire de Mesnil-en-Ouche ;
- M. le chef d'équipe du service voirie de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure ;
- M. le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de l'Eure ;
- M. le Président de Département de l'Eure,

Fait à La Barre en Ouche, le 04 juin 2025

P. Le Maire délégué, Mr Bernard VANDOORSEN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et sa publication.

Commune déléguée de
La Barre-en-Ouche